

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

12^{ème} QUESTION

Enfance-jeunesse – Gestion et exploitation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunal à Michelbach-le-Bas : conclusion d'un avenant n°1 au contrat de concession de service public (DELIBERATION n°2022-229)

Le 23 juillet 2021, SAINT-LOUIS Agglomération a conclu avec l'association LA CLEF de Bartenheim un contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunal à Michelbach-le-Bas, pour une durée de cinq (5) années à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Concessionnaire, auquel le Concédant a transféré le risque d'exploitation et de gestion du service précité conformément aux principes du contrat de concession de service public, a la responsabilité de la mise en œuvre dudit service et en supporte la charge financière en contrepartie du versement par le Concédant d'une compensation financière forfaitaire pour l'exécution de ses missions et correspondant à une compensation des contraintes de service public imposées par le Concédant.

Il y a lieu aujourd'hui de conclure un avenant n°1 au contrat de DSP ayant pour objet :

- La prise en compte, de la modification de versement des bonus CTG, dans le cadre du contrat CTG (Convention Territoriale Globale, ex-Contrat Enfance Jeunesse) : en effet à partir de l'année 2022, ces bonus financiers, d'un montant de référence de 10 767,52 € par an, sont directement versés par la CAF au Concessionnaire (l'Association LA CLEF) et non plus au Concédant (Saint-Louis Agglomération) ;
- Au regard du taux de fréquentation de l'ALSH et du nombre de demandes, la levée de l'option initialement prévue au contrat et permettant l'ouverture de dix (10) places supplémentaires pour la durée restant à exécuter au contrat. La mise en œuvre de cette option entraîne la modification du montant de la compensation financière due à l'Association à compter du 1^{er} septembre 2022, qui passe de 28 178,00 € pour 30 places à 25 458,00 € pour 40 places (déduction non comprise du bonus CTG de 10 767,52 €),
- La prise en compte des modifications apportées aux tarifs applicables aux famille telles qu'approuvées par délibération n°2022-228 (pour rappel ajustement des tranches 3 et 4 de revenus aux barème national CAF et revalorisation globale de 5%) ;
- La modification du compte d'exploitation prévisionnel pour les années 2 à 5 du contrat (du 01/09/2022 au 31/08/2026) résultant de la prise en compte financière de l'ensemble des points listés ci-dessus et des échéanciers de versement du bonus CTG directement au Concessionnaire depuis 2022. Cette prise en compte ne modifie pas l'équilibre financier global du contrat.

Ce nouveau compte d'exploitation prévisionnel ainsi que le détail des calculs des versements par SLA, par la CAF et par année d'exécution du contrat de concession de service public (Tableau récapitulatif comptable) sont joints en annexe de la présente délibération.

La conclusion de cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de DSP réunie le mercredi 30 novembre 2022.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la conclusion par Saint-Louis Agglomération d'un avenant n°1, reprenant les points indiqués ci-dessus et annexé à la présente délibération, au contrat de concession de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) conclu avec l'association LA CLEF pour les années 2021 à 2026 ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

